

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT**

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 11 novembre 2014 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ère) suivants :

Mesdames Christine Ouellet et Christiane Veilleux

Messieurs Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

### **2014-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉ**

### **2014-162 PROCES-VERBAUX**

**ATTENDU QU'**une copie a été remise à chaque membre du conseil avant la séance;

**ATTENDU QUE** le procès-verbal reflète les délibérations du conseil;

**À cet effet**, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et il est résolu d'adopter les procès-verbaux des séances tenues le 06 et 14 octobre 2014 et ce tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

Fait suite la lecture de la correspondance

### **SENTIER NATIONAL**

Une réunion aura lieu à Saint-Clément lundi le 17 novembre à 13h30 concernant les orientations de gestion du Sentier national au Bas-Saint-Laurent. Trois représentants du conseil seront présents soient : Christiane Veilleux, Eric Blanchard et Luc Veilleux.

### **2014-163 APPROBATION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par prélèvement;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la dg/ sec-très. à payer les comptes totalisant 67 274.30 \$. Incluant les dépenses de Construction J-Paul Landry et Berthier Lepage respectivement 9 997.16\$ et 4 134.50\$ seront applicables à l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal. De Construction Jean-Paul Landry au montant de 14 036.20\$ applicable à la TECQ.

**ADOPTÉ**

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

### **2014-164 DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité effectuera le déneigement de son circuit pour la prochaine saison;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé au renouvellement de son contrat avec Transport Québec pour le parcours de la route 293, petit 8<sup>e</sup> rang et le 8<sup>e</sup> rang du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril 2015;

**À CET EFFET**, il est proposé par Mme Christine Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil retienne les services de Langis Lepage à titre d'employé permanent au poste d'opérateur-mécanicien pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 15 mai 2015 (environ). Le salaire demeure le même jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**QUE** le conseil embauche Patrick Pelletier à titre d'employé occasionnel au poste d'opérateur pour la période du 15 décembre 2014 au 30 mars 2015. Le salaire demeure le même jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**QUE** le conseil embauche Fabien Cayouette à titre d'employé occasionnel au poste d'opérateur du souffleur et pour l'entretien des stationnements. L'employé sera rémunéré sur une base de tarif horaire de 17,89\$ en fonction des conditions hivernales.

**QUE** le conseil retienne les services de Eric Lepage à titre de travailleur autonome et propriétaire de « Les Entreprises Eric Lepage » au taux horaire de 21.70\$.

**QU'**à titre de travailleur autonome, aucune déduction à la source ni vacances ne seront payés par la municipalité.

#### **ADOPTÉ**

Une demande de soumissions pour la fourniture en carburant et huile pour la prochaine année sera faite auprès des entreprises suivantes : Pétales Turmel, Sonic et Groupe Gaz-O-Bar.

#### **VOIRIE**

Un problème d'accumulation d'eau a été constaté dans le rang Ste-Anne en bordure du chemin à l'entrée de la propriété de la compagnie 9254-3560 Québec inc. (St-Clément 2). Une demande va être formulée à l'employé responsable du site, M. Peter Dumas afin d'apporter les correctifs.

#### **2014-165 Pont de la rivière Mariakèche (P-06496)**

**CONSIDÉRANT QUE** le pont (P-06496) au-dessus de la rivière Mariakèche entre les municipalités de Saint-Clément et Saint-Paul-de-la-Croix est fermé à toute circulation depuis le 1<sup>er</sup> août 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**après une année d'expertises par les professionnels en structure, les représentants du Ministère des transports du Québec (MTQ) ont présentés 6 scénarios de projets de tracé aux municipalités concernés (A, B, C, D, E et F);

**CONSIDÉRANT QUE** tous ces scénarios prévoient un délai de cinq années pour remplacer la structure existante;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de ce pont à un impact important sur l'activité économique du territoire des deux municipalités et la région dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture du pont pour les cinq prochaines années de constitue pas une option;

**CONSIDÉRANT QUE** l'escarpement de la rivière rend prohibitif toute possibilité de construction d'un pont temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les quatre scénarios (B, C, D et F) prévoient de reconstruire le nouveau pont à peu près au même endroit et ne permettent pas la libre circulation des véhicules durant la phase de démolition du pont actuel et la construction du nouveau pont;

**CONSIDÉRANT QUE** le problème de circulation des véhicules lourds en période hivernale demeure entier avec ses mêmes scénarios;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de réclamer au MTQ de réparer le pont actuel dans les délais les plus brefs;

- que le MTQ oriente ses travaux de génie en vue de retenir le scénario « A » ou « E »;

- que les travaux nécessaires pour les approches de part et d'autre puissent être réalisés en régie municipale par les deux municipalités mitoyennes en partageant les frais à 50% pour chacune d'elles si le scénario « A » est retenu;

- que les travaux nécessaires pour les approches de part et d'autre soient réalisés et à la charge du MTQ si le scénario « E » est retenu;

- que la présente résolution soit expédiée à la direction régionale de Transport Québec et à Monsieur Jean D'Amour, député et ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime.

#### **ADOPTÉ**

#### **2014-166 PONT (Rouge) P-06497**

**CONSIDÉRANT QUE** le pont sur la rivière Sènescoupé a été construit en 1939 et qu'il est rendu à la fin de sa vie utile selon les suivis d'entretien du Ministère des transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont appartient en totalité au Ministère des Transports du Québec puisqu'il se retrouve sur une route collectrice du réseau routier québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Ministère des Transports ont présentés quatre scénarios pour le remplacement du pont à des fins de consultation;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont est une structure majeure avec un escarpement ne permettant pas la construction d'un pont temporaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un détour entraîne des coûts, détérioration des chemins appartenant la municipalité, complexité pour effectuer le déneigement, impact sur l'économie locale;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément retienne le scénario 4.4 Remplacement du pont en amont du pont existant.

**ADOPTÉ**

**2014-167 PROJET PATINOIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 06 octobre 2014 pour refaire la surface de la patinoire;

**ATTENDU QU'**au mois d'octobre, il devient difficile de faire du pavage de bonne qualité dû à l'arrivée de la température froide;

**ATTENDU QUE** le délai pour la réalisation du projet permet de reporter au printemps 2015 la réfection de la patinoire;

**À CET EFFET**, Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et unanimement résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Clément reporte en 2015 la réalisation du projet de la patinoire dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase 11.

**QUE** la municipalité informe les soumissionnaires Pavage Cabano et Construction BML de l'annulation des soumissions de pavage pour la surface de la patinoire.

**ADOPTÉ**

**BANDES DE LA PATINOIRE**

**2014-168 ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Clément a demandé des appels d'offres pour le remplacement de la patinoire extérieure;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçue à la fermeture des soumissions le 15 octobre 2014 à 15h, un seul soumissionnaire;

**ATTENDU QU'**il est possible de réaliser l'ensemble du projet au printemps 2015 (bandes et surface);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Francis April et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément annule l'appel d'offres pour le remplacement de la patinoire extérieure.

**ADOPTÉ**

**2014-169 FABRICATION DE LA GLACE HIVER 2014-2015**

Même sans bandes autour de la patinoire, les élus ont pris la décision d'offrir à la population une patinoire.

Il est proposé par le conseiller Francis April et unanimement résolu d'autoriser l'employé Jean-Pierre Roy de faire l'achat d'un boyau servant à la fabrication de la glace de la patinoire.

**ADOPTÉ**

**2014-170 PROJET NOUVEAUX HORIZONS**

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et unanimement résolu que la municipalité demande des appels d'offres pour l'achat et la pose d'un revêtement de plancher pour la salle de l'Age d'or située au 2<sup>e</sup> étage du Centre des loisirs. La demande sera faite auprès de : Aubaines du Tapisc Saucier et Coop Agriscar de Trois-Pistoles.

**ADOPTÉ**

**EAU POTABLE PARC DES 50 Ans et plus**

Pour faire suite aux discussions avec des représentants du Club des 50 ans et plus concernant l'alimentation en eau potable le chalet et les installations sanitaires du Parc.

Les membres du conseil sont d'avis que le parc est utilisé par la population et les organismes locaux. Lors de la préparation des prévisions budgétaires 2015, les élus vont étudier les coûts du projet.

#### **DISCOURS DU MAIRE**

Conformément à l'article 955 du Code municipal, M. Eric Blanchard, maire, fait la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Clément ainsi qu'un résumé des orientations 2015. Dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu.

**2014-171**

#### **DON : AGENDA SCOLAIRE**

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément verse un montant de 50\$ comme aide au financement des agendas des élèves de l'école Les Jolis Vents de Saint-Clément.

**ADOPTÉ**

**2014-172**

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE (DOSSIER NORMES DU TRAVAIL)**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'entente signée à Rivière-du-Loup le 27 octobre 2014 entre le plaignant et la Paroisse de Saint-Clément dans le dossier portant sur la Loi des normes du travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité accepte de verser la somme de 2 250\$ à titre de renonciation au droit à la réintégration ;

**À CET EFFET**, il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément approuve l'entente intervenue et signée par le maire pour les plaintes portant les numéros : 10-00-10931 et 250-22-003010-142.

**ADOPTÉ**

Dépôt du rapport de employé Sébastien Ouellet.

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

M. Francis April représentant au sein du comité des loisirs, invite les élus à l'assemblée générale des loisirs le 18 novembre à 20h30 dans la salle du Rassembleu.

Mme Christiane Veilleux fait rapport au conseil des résultats de l'assemblée générale de la Coopérative Maison familiale rurale du KRTB.

Une période de questions est allouée.

**2014-173** **APPUI CLD**

**CONSIDÉRANT** l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** notre CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

**CONSIDÉRANT QUE** ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

**EN CONSÉQUENCE**, la municipalité de Saint-Clément dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

**RÉAFFIRME** le rôle de son CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

**APPUIE** le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence à son CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

**ADOPTÉ**

Prochaine table de travail : lundi 17 novembre à 19h30

**2014-174 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu de lever la séance à 21h12.

**ADOPTÉ**

-----

Eric Blanchard, maire

-----

Line Caron, dg/sec-très.